Grant Thornton

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Grant Thornton
SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Paris
RCS Paris B 632 013 843
Bureau de la Seyne sur Mer
183 Avenue de Rome ZA Les Playes
Jean Monnet Sud
83 507 LA SEYNE SUR MER Cedex

Chambre de Commerce
et d'Industrie Territoriale du Var
236, Boulevard Maréchal Leclerc
BP 5501
83 097 TOULON CEDEX

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Var
Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Var relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le paragraphe B : Régime d'assurance chômage de la note II : Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice de l'annexe expose la comptabilisation d'une nouvelle provision relative aux allocations chômages. Nous nous sommes assurés de l'exhaustivité des bases de calcul et de la correcte estimation de cette provision.

- Le paragraphe C : Mise en conformité communautaire du dispositif d'exonération d'impôt sur les sociétés des ports de la note II : Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice de l'annexe expose la suppression de l'exonération d'impôt sur les sociétés bénéficiant aux ports, lorsqu'ils sont engagés dans des activités économiques. Dans le cadre de notre appréciation des évaluations significatives, nous avons vérifié la correcte application des modalités de calcul en accord avec les textes en vigueur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres élus

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres élus sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Seyne sur mer, le 14 juin 2019

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Stéphane Marello
Associé

BILAN

Budget Exécuté - 31/12/2018

ACTIF	Exercice au 31/12/2018			Exercice au 31/12/2017
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	3 467 503	1 518 553	1 948 949	804 232
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
Terrains	1 101 602		1 101 602	1 101 602
Constructions	18 006 850	11 720 099	6 286 751	6 654 877
Installations tech. , matériel et out.	48 551	31 885	16 666	7 193
Autres immobilisations corporelles	3 466 637	2 827 473	639 164	586 578
Immobilisations corporelles en cours	19 567 641		19 567 641	9 225 035
Immobilisations mises en concession	56 635 918	33 559 196	23 076 722	19 610 793
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
Participations	451 419	209 842	241 577	394 874
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				3 000 000
Prêts	873 884		873 884	888 766
Prêts et avances inter-services accordés				
Autres immobilisations financières	41 429		41 429	41 429
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**103 661 433**	**49 867 049**	**53 794 385**	**42 315 377**
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS :				
Matières premières, autres approv.				
En-cours de production (Biens)	10 881 917	7 152 863	3 729 054	3 781 377
En-cours de production (Services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	20 355		20 355	15 478
Avances et acomptes versés sur commande				
CREANCES D'EXPLOITATION : (3)				
Clients et comptes rattachés	6 334 250	1 441 964	4 892 286	8 443 185
Autres	4 686 662		4 686 662	2 323 798
Créances diverses (3)	1 283 472		1 283 472	1 599 043
Capital souscrit appelé non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
Actions propres				
Titres	3 000 000		3 000 000	7 000 000
Disponibilités	8 493 252		8 493 252	13 246 039
Charges constatées d'avance (3)	1 186 472		1 186 472	1 218 154
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**35 886 379**	**8 594 828**	**27 291 551**	**37 627 075**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	**139 547 812**	**58 461 876**	**81 085 936**	**79 942 452**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

BILAN

Budget Exécuté - 31/12/2018

PASSIF	Exercice au 31/12/2018	Exercice au 31/12/2017
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
(Dont capital versé)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Apports	-7 489 463	-7 489 463
Ecarts de réévaluation		
RESERVES :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau	33 844 838	33 188 729
Résultat de l'exercice	-2 851 894	656 109
Subventions d'investissement	1 473 783	287 214
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**24 977 265**	**26 642 589**
AUTRES FONDS PROPRES		
Droits du concédant	5 896 888	4 216 360
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	**5 896 888**	**4 216 360**
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
Effort de construction		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	3 516 913	3 259 061
Provisions pour charges	16 285 903	16 645 011
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**19 802 816**	**19 904 072**
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES :		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	13 387 788	10 910 523
- Dont Emprunts	13 387 788	10 910 523
- Dont Dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières divers	420 225	392 147
Prêts et avances reçus inter-services		
Avances et acomptes reçus sur commandes	26 668	14 320
DETTES D'EXPLOITATION :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 198 725	2 004 362
Dettes fiscales et sociales	6 875 615	8 165 305
DETTES DIVERSES :		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 654 220	3 710 384
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes	3 631 333	3 753 237
Produits constatés d'avance	214 394	229 151
TOTAL DETTES	**30 408 968**	**29 179 430**
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	**81 085 936**	**79 942 452**
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et solde créditeur de banque		

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

Budget Exécuté - 31/12/2018

	Budget Exécuté 31/12/2017	Budget Exécuté 31/12/2018
	Net	Net
CHARGES D'EXPLOITATION		
Parts contributives (A)		
Achats de marchandises	427 276	473 326
Variation de stock	5 405	-4 877
Achats matières premières et autres approvisionnements	27 526	23 712
Variation de stock	-27 264	-23 712
Autres achats et charges externes	22 226 728	21 720 210
Impôts, taxes et versements assimilés	1 492 218	1 639 535
Salaires et traitements	4 776 794	5 280 017
Charges sociales	2 218 177	2 468 106
Dotations aux amortissements et provisions		
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	1 781 400	1 667 356
Sur immobilisations : Dotations aux provisions		
Sur actif circulant : Dotations aux provisions	296 483	165 433
Pour risques et charges : Dotations aux provisions	1 124 729	3 345 487
Autres charges	382 316	510 363
Contributions versées aux services		
SOUS-TOTAL (B)	**34 731 788**	**37 264 955**
TOTAL (A +B) = I	**34 731 788**	**37 264 955**
Quotes-parts de résultat sur Opérations (II)		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	1 128 370	1 492 479
Intérêts et charges assimilées	234 453	257 009
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL III	**1 362 823**	**1 749 488**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 730	55 162
Sur opérations en capital	1 552 540	3 143 674
Dotations aux amortissements et provisions	51 765	48 944
TOTAL IV	**1 607 035**	**3 247 779**
IMPOTS SUR LES BENEFICES (V)	196 071	-172 272
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	**37 897 718**	**42 089 950**
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE	**656 109**	
TOTAL GENERAL	**38 553 827**	**42 089 950**

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

Budget Exécuté - 31/12/2018

	Budget Exécuté 31/12/2017	Budget Exécuté 31/12/2018
	Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Taxe nette pour frais CCI (A)	10 786 843	9 345 000
Ventes de marchandises	552 494	594 420
Production vendue (biens et services)	20 817 282	19 917 938
SOUS-TOTAL (B) MONTANT NET C.A.	**21 369 777**	**20 512 358**
Production stockée	-1 941 822	-982 363
Production immobilisée	226 045	295 533
Taxe d'apprentissage	1 522 848	1 534 233
Ressources publiques et subventions d'exploitation	959 139	1 082 332
Reprises sur provisions	3 634 325	3 640 010
Autres produits	13 487	47 061
Transfert de charges	165 816	404 107
Contributions recus des services		
SOUS-TOTAL (C)	**4 579 837**	**6 020 913**
TOTAL (A + B + C) = I	**36 736 457**	**35 878 271**
Quotes-parts de résultat sur Opérations (II)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
Des valeurs mobilières et créances immobilisées		
Autres intérêts et produits assimilés	5 875	10 869
Reprises sur provisions et transfert de charges	202 122	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions V.M.P	242 404	82 483
TOTAL III	**450 400**	**93 351**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	35 304	146 172
Sur opérations en capital	1 282 650	3 071 186
Reprises sur provisions et transfert de charges	49 014	49 075
TOTAL IV	**1 366 969**	**3 266 434**
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	**38 553 827**	**39 238 057**
SOLDE DEBITEUR = PERTE		**2 851 894**
TOTAL GENERAL	**38 553 827**	**42 089 950**

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

Annexe aux comptes annuels

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Trésorier, examinés par la Commission des Finances le 05 juin 2019 et soumis à l'Assemblée Générale du 17 juin 2019. Ils sont organisés comme suit :

I. Présentation de la CCI du Var 16
II. Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice 18
III. Principes, règles et méthodes comptables 20
IV. Notes sur le bilan et le compte de resultat et autres informations 26
V. Engagements financiers et informations en matière de crédit bail 38
VI. Autres Informations 40

I. Présentation de la CCI du Var

La CCI du Var est un établissement public administratif. Afin de se conformer aux règles de la circulaire 1111, la comptabilité est subdivisée en 5 services budgétaires correspondant aux activités principales de la CCI du Var : Ports, Formation, Aménagements, Service Général et Service Divers.

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

A. LES PORTS

La CCI du Var gère trois concessions portuaires qui font l'objet d'une présentation séparée des comptes. Ce sont :

1. La Concession du Port de Toulon Commerce

Le port de Toulon Commerce est exploité en concession d'outillage public et de terre-pleins consentie par un arrêté ministériel du 24 janvier 1956 et les avenants des 2 juillet 1971, 24 octobre 1973, 10 mars 1981, et 12 juin 1990.

Durée de la concession: **50 ans** à partir du 24 janvier 1956, prorogée au 31 décembre 2025.

Particularités : cette concession comprend les **ports de Toulon Centre, la Seyne-Brégaillon, la zone industrialo-portuaire de Bregaillon, la zone d'entreprises de Brégaillon, le parking Port Marchand, le parking Avenue Infanterie de Marine, le Môle d'armement.**

2. La Concession des ports Giens-Porquerolles

C'est une concession de port de plaisance dont le cahier des charges a été approuvé par arrêté ministériel du 29 janvier 1968, et avenants des 22 juillet 1976 et 24 juillet 1990.

Durée de la concession : **50 ans**, expiration le 31 décembre 2018, prorogée au 31 décembre 2019.

Particularités : cette concession comprend les ports de **La Tour Fondue, du Niel, et de Porquerolles.** En fin d'année 2006, il a été décidé la restitution au Conseil Général des ports de Porquerolles et de la Tour Fondue au 31 décembre 2006.

Seul, **le port du Niel** dont le concédant est la Mairie d'Hyères reste géré par la CCI du Var.

3. La concession du Port Toulon Plaisance

La concession de port de plaisance a été consentie par arrêté ministériel du 24 janvier 1956.

C'est une concession spécifique à la plaisance pour leur établissement et leur exploitation, définie par arrêté du 2 juillet 1971 et avenants des 28 mars 1979, 26 janvier 1981, 20 juillet 1983, et 27 décembre 1988.

Durée de la concession : 50 ans, expiration le 31 décembre 2021.

Particularités: Cette concession comprend les ports de **Saint Louis du Mourillon, Vieille Darse de Toulon, Darse Nord du Mourillon, La Seyne sur mer, Saint Mandrier et Pin Rolland.**

B. LES AMÉNAGEMENTS DE ZONES D'ENTREPRISES

La CCI du Var, ayant pour vocation d'aider au développement de l'activité économique du département du Var, s'est positionnée en aménageur de zones d'entreprises.

Les Zones des PLAYES à SIX FOURS et de LA FARLÈDE Extension Nord III Bec de Canard sont entièrement vendues et sont en cours de transfert des équipements publics aux communes concernées.

La **Zone de SIGNES** zone d'entreprises en exonération fiscale de 10 ans pour les entreprises ayant droit, d'une superficie de 185 Hectares, (exonération terminée le 31 Juillet 1992) est toujours en cours au 31 décembre 2018.

C. LES ENSEIGNEMENTS ET LA FORMATION

La CCI du Var a la charge des enseignements sous diverses formes de formations scolaires ou post-scolaires :

- Le Campus universitaire de la Grande TOURRACHE à TOULON, comprenant :
  - Le centre de Formation Continue ou en alternance CAPFORMA dont un des sites est également à St Raphaël,
  - Lycée (BTS Arts Appliqués, BTS comptable)
  - Service d'hébergement pour les étudiants
- La réforme de la collecte de la Taxe d'apprentissage a supprimé les collecteurs départementaux. La participation de la CCI du Var à la collecte de la taxe se limite donc depuis 2004 à une sous-délégation de la CCIR, elle-même effectivement collecteur.

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

D. LE SERVICE GÉNÉRAL

Ce service est chargé de toutes les activités de communication, administratives, juridiques et financières de la CCI du Var. Il est aussi chargé de l'animation économique. Cette activité est répartie sur plusieurs zones géographiques :

- le siège,
- les antennes de Hyères, Brignoles, Draguignan, St Tropez, St Raphaël et Ouest Var, Signes
- les sites de Bregaillon à la Seyne

L'action économique intègre la gestion des CFE localisés dans chaque ressort des Greffes de Tribunal de Commerce.

E. LE SERVICE DIVERS

Ce service assure la gestion et/ou la location de biens immobiliers:

- Atelier relais Toulon-Est
- Local Bastide Verte
- Centre-vie de Signes
- SCI des Régates
- Locaux commerciaux Draguignan
- Locaux Tourrache
- Palais du Commerce et de la Mer
- Une voie ferrée reliant la Seyne sur mer à la zone portuaire de Brégaillon
- Terrains (ex terrains de sport)

II. Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

A. PLAN EMPLOI CONSULAIRE (P.E.C.)

Le 29 décembre 2014, notre Tutelle a donné son accord pour l'application des dispositifs du Plan Emploi Consulaire (PEC) tels qu'adoptés par la Commission Paritaire Nationale (CPN) en date du 25 novembre 2014 et présentés à la Commission Paritaire Régionale du 30 avril 2015.

Le PEC définit notamment les dispositifs du contrat de travail créés par la CPN du 9 décembre 2014, puis supprimés par la CPN du 7 décembre 2015, ainsi que les dispositifs de la Cessation d'un Commun Accord de la Cessation de Travail (CCART)pérennisés en CPN du 7 décembre 2015 puis modifiés en CPN du 12 décembre 2017 .

Le PEC modifie également la procédure de licenciement pour suppression de poste (art.35) modifiée en CPN du 22 septembre 2014, puis en CNP du 7 décembre 2015.

Enfin, le PEC donne la priorité à la mobilité interne.

En application du Plan Emploi Consulaire ainsi défini, le total de la charge comptabilisée au titre des licenciements pour suppression de postes au 31 décembre 2017, correspondant aux charges effectivement payées au cours de l'exercice 2017, s'élève à 270 727,07 €.

Le total de la charge comptabilisée au titre des C.C.A.R.T. au 31 décembre 2017, correspondant aux charges effectivement payées au cours de l'exercice 2017 augmentées des charges à payer, s'élève à 270 378,41 €.

Concernant les accords formalisés avant le 31/12/2017 pour un départ en 2017, la charge effectivement payée représente 47 233,54 €.

Concernant les accords formalisé après le 31/12/2017 pour un départ en 2018 et dont la charge a pu être constatée avant la clôture des comptes 2017, la charge à payer s'établit à 223 144,87 €.

En application du Plan Emploi Consulaire ainsi défini, le total de la charge comptabilisée au titre des C.C.A.R.T. au 31 décembre 2018, correspondant aux charges effectivement payées au cours de l'exercice, s'élève à 336 870.78 et diminué des charges à payer 2017, s'élève à 113 725.91 €.

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

B. REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE

Compte tenu de l'évolution des départs, la CMAC, caisse à laquelle adhéraient les CCI pour la gestion de leurs allocations chômage du personnel, connaît des difficultés financières.

En outre, conformément à l'article L.5424-2 du Code du Travail, les établissements publics relèvent du régime de l'auto-assurance.

Ainsi, il a été convenu qu'à compter du 1er janvier 2019, les allocations et charges afférentes, jusqu'alors financées par les cotisations fongibles des adhérents, seront refacturées par la CMAC à l'euro/l'euro à chaque adhérent pour les montants versés aux ex salariés. Les tâches de gestion des allocataires seront déléguées à Pôle Emploi dans le cadre d'une convention « de groupe » dans le cadre de laquelle la CMAC agira pour le compte de ses adhérents.

Dans ce contexte, la CCI de Région a préconisé sur proposition de la CNCC de passer en provision pour risques et charges au 31 décembre 2018 les allocations à verser suivant le calcul d'un actuaire. Le montant correspondant à cette provision sur le présent exercice est de 1 600 000 €.

C. MISE EN CONFORMITE COMMUNAUTAIRE DU DISPOSITIF D'EXONERATION D'IMPOT SUR LES SOCIETES DES PORTS

Par une décision du 27 juillet 2017 n°C(2017) 5176 final, la Commission européenne a mis en demeure les autorités françaises de supprimer, à compter du 1er janvier 2018, l'exonération d'impôt sur les sociétés bénéficiant aux ports, lorsqu'ils sont engagés dans des activités économiques. (actualités BOFIP 06/12/2017)

Les comptes annuels de la CCIV tiennent compte de la fin du dispositif d'exonération d'IS au titre des activités de la concession Toulon Commerce jusque-là concernées par cette exonération.

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité de l'exploitation,
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ indépendance des exercices.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Des règles et méthodes comptables spécifiques s'appliquent suivant les activités.

A. RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX CONCESSIONS PORTUAIRES

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaires aux Comptes

1. Principe général

La CCI du Var gère en tant que concessionnaire de service public, les installations portuaires faisant partie du domaine propre de l'État ou des collectivités locales. Ces installations ont été financées soit en totalité, soit en partie par le concessionnaire.

1) Les installations financées en totalité par le concessionnaire ont été acquises depuis le début du contrat de concession et figurent à l'actif du bilan au poste immobilisations corporelles. Elles font l'objet notamment d'un amortissement financier (encore appelé amortissement de caducité) calculé sur la durée restant à courir du contrat de concession. En ce qui concerne les immobilisations renouvelables, seul le premier bien acquis fait l'objet d'un tel amortissement. Ces amortissements financiers sont inscrits au passif du bilan au crédit du compte droits du concédant pour bien marquer qu'ils ne constatent pas une dépréciation.

2) Les installations financées en partie par le concessionnaire l'ont été pour le reste à la charge de l'État, le concédant. Seules les participations financières du concessionnaire relatives à l'acquisition de ces équipements sont inscrites à l'actif du bilan au poste immobilisations incorporelles (compte "fonds de concours"). L'amortissement de ces participations se fait en général sur la même durée d'amortissement que les emprunts ayant concouru à leur financement.

La dernière annuité d'amortissement de ce fonds de concours est intervenue lors de l'exercice 1997. En 2005 et 2006, la CCI du Var a payé une partie de sa participation à la réalisation du Duc d'Albe, et à l'allongement du quai de Brégaillon. Ce dernier n'étant pas encore réalisé, les sommes sont en immobilisations en cours.

3) Les droits relatifs aux différents contrats de concessions conclus sans flux financier et les installations financées par le concédant sont inclus dans le droit d'exploiter le service public constaté à la signature du contrat de concession. Ils ne donnent lieu à aucune valorisation et n'apparaissent pas en tant que tels à l'actif du bilan conformément aux préconisations du rapport de la Commission "Concessions" du Conseil National de la Comptabilité.

2. Immobilisations

Les immobilisations mises dans la concession par le concessionnaire, à savoir la CCI du Var, font l'objet d'un enregistrement comptable en classe 22, conformément au plan comptable général, et suivant le principe du coût historique.

3. Amortissements

Les amortissements pratiqués, conformément au plan comptable général sont de deux types:

- ✓ Les amortissements pour dépréciation
- ✓ Les amortissements de caducité.

Grant Thornton
Certifié
conforme
Commissaire aux Comptes

a. Amortissements pour dépréciation

Ils sont pratiqués sur la durée de vie probable d'utilisation des biens , et selon le mode linéaire, à savoir:

Enrochements, quais, terres pleins	40 ans
Routes, hangars, voies	30 ans
Gares maritimes, entrepôts	25 ans
Constructions légères, Grues légères	20 ans
Appontements flottants	15 ans
Aménagements	10 ans

Le calcul des amortissements prorata temporis est appliqué.

Selon la nature de ces immobilisations renouvelables ou non renouvelables, la dotation de l'exercice fait l'objet d'un traitement comptable distinct.

→ **Amortissements des immobilisations renouvelables**

Sont concernées les immobilisations constituées de matériels ou accessoires aux constructions principales (matériel de transport, appontements non fixes, grues, matériels de levage...etc.).

La dotation aux amortissements de ces immobilisations constitue une charge pour la concession et est comptabilisée en charges dans le compte de résultat.

→ **Amortissements des immobilisations non renouvelables**

Ces immobilisations sont constituées des constructions principales (appontements fixes, bâtiments).

La dotation aux amortissements de ces immobilisations est comptabilisée au débit du compte du concédant et n'affecte donc pas le résultat de la concession.

b. Amortissements de caducité

Ces amortissements sont calculés sur le coût des immobilisations après déduction le cas échéant des subventions d'investissement reçues, et ce sur la durée restant à courir jusqu'à la fin de la concession.

Jusqu'en 2008 et pour des modalités pratiques, les immobilisations ont été amorties à compter du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle elles ont fait l'objet d'inscription en compte d'immobilisation.

A compter de 2009, l'amortissement est calculé à compter de la date de mise en service de l'immobilisation. L'impact de ce changement a un caractère rétrospectif puisqu'il convient d'appliquer la nouvelle méthode aux comptes antérieurs à l'exercice du changement afin d'en calculer l'effet à l'ouverture de l'exercice de celui-ci et le constater en moins des capitaux propres (837 k€ au débit du compte report à nouveau par le compte droits du concédant). L'effet au titre de 2009 est lui constaté en résultat.

Les subventions reçues ont été affectées chronologiquement aux premières immobilisations pour lesquelles elles ont été accordées, et ce jusqu'à leur extinction.

Les dotations aux amortissements de caducité, sont conformément au plan comptable, comptabilisées en charges financières par le crédit du compte "droits du concédant".

4. Provisions pour renouvellement des immobilisations

Dans le cadre de ses obligations contractuelles de concessionnaire, la CCI du Var prend à sa charge le renouvellement, pendant toute la durée du contrat des immobilisations du domaine concédé dont elle assure la gestion. A ce titre le concessionnaire est autorisé à comptabiliser une provision pour renouvellement destinée à couvrir l'écart entre la valeur de remplacement et la valeur comptable de l'installation.

Lors du remplacement des installations financées en totalité à l'origine par le concessionnaire, la provision pour renouvellement correspondante est virée au compte "Droits du concédant".

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

5. Évaluation des stocks

En 2004, la CCI du Var a repris en gestion directe la station d'avitaillement de Toulon Vieille Darse. Les stocks de carburant sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO (first in-first out).

B. RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX AMÉNAGEMENTS DES ZONES D'ENTREPRISES

La comptabilisation des zones d'aménagement est effectuée en fonction de chaque site géographique.

Les charges relatives aux travaux d'études et d'aménagement de ces zones sont comptabilisées selon la méthode de l'inventaire permanent. Les stocks et encours de production enregistrent toutes les dépenses concourant à la réalisation de la zone.

Le fait générateur du dégagement de la marge est la signature de l'acte authentique de vente du terrain sur la base d'un coût de revient tenant compte des dépenses réalisées.

Enfin, il est à rappeler que, jusqu'à fin 1992, les frais financiers externes étaient inclus dans les en-cours de production jusqu'à leur achèvement ; puis l'ensemble des emprunts a été remboursé par anticipation.

Des avances du Service Général ont été consenties. Il n'est pas appliqué de frais financiers sur les sommes ainsi mises à disposition. Cette avance est remboursée chaque année à hauteur des résultats dégagés.

Pour la zone de Signes, le montant de ces frais représentent à fin 2018 la somme de 13 M€ non intégrée dans les comptes.

1. Information relative au retraitement comptable des travaux primaires de la zone de Signes à compter de l'exercice 1995

Ces travaux primaires d'un montant de 6,2 M€ devant, par convention en date du 6 octobre 1989, être vendus à la Mairie de Signes, avaient été comptablement considérés comme un lot destiné à la vente et n'avaient donc pas été répartis dans le prix de revient des lots de terrains, mais avaient fait en revanche l'objet d'une dépréciation à 100 % en raison des difficultés nées de l'application de cette convention.

En 1995, il est apparu que cette convention ne recevrait jamais d'application. Au contraire, lesdits travaux primaires ont été remis gratuitement à la Mairie de Signes en 1997.

De fait, depuis 1995, conformément à la doctrine comptable, le coût de ces travaux primaires soit 6,2 M€ a été réparti au prorata des surfaces sur l'ensemble des lots commercialisables de la zone de Signes.

2. Valorisation des terrains de la zone de Signes

La durée de cette opération d'aménagement confère aux documents prévisionnels un caractère incertain quant aux coûts de réalisation, aux prix de vente et au rythme des ventes des terrains.

Notre compagnie consulaire a rencontré de graves difficultés de commercialisation entre 1992 et 2000, engendrant une incertitude importante quant aux possibilités et aux prix de réalisation des terrains de Signes.

Pour tenir compte des difficultés de commercialisation, la CCI du Var a procédé depuis le 1er janvier 1992 à une dépréciation progressive de la valeur de ces terrains.

En 1996, afin de clarifier la présentation de la valeur nette des stocks de la zone de Signes, il a été décidé de modifier les modalités d'évaluation de la dépréciation. C'est ainsi que les provisions figurant au passif au titre des pertes à terminaison (4,8 M€) et des travaux internes à réaliser (0,7 M€) ont fait l'objet d'une reprise pour compléter la provision pour dépréciation.

En 2018, cette provision pour dépréciation est de 7.2 M€ conduisant à une valeur nette globale de 3.7 M€, et à un montant de 4,4 € au m² en moyenne.

À compter du 30 mars 1998, pour une période limitée à 24 mois et pour une superficie maximale de 20 ha, un prix de vente incitatif avait été fixé à 11,43 € HT/m², prix pouvant être bonifié par la Commune de Signes et ramené à 7,32 € HT/m².

Cette disposition a été prorogée le 27 mars 2000 pour une durée maximum de 24 mois et plafonnée à 20 hectares. L'Assemblée générale réunie le 23 avril 2001 a approuvé la modification du prix de vente des terrains du Parc d'activités de Signes à 19,06 € HT/m² limité à la vente d'une superficie de 15 hectares. La vente de ces 15 hectares s'est terminée en 2005.

Depuis 2012, les prix des terrains s'établissaient entre 35 et 50€HT/m² avec un prix plancher de 30€HT/m².

En 2018, les prix de ventes des terrains ont été revus et s'établissent entre 42 et 60€HT/m² avec un prix plancher de 42€HT/m²

Au titre de 2018, les ventes de terrains sur la zone de Signes s'élèvent à 1.470.833,75 € HT pour 53 000 m².

C. RÈGLES SPÉCIFIQUES À L'ENSEMBLE DE LA CCI DU VAR À L'EXCEPTION DES CONCESSIONS PORTUAIRES

Le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs est obligatoire depuis le 1er janvier 2005.

Ces nouvelles modalités sont appliquées depuis l'exercice 2005.

Sur les deux méthodes possibles à savoir la reconstitution du coût historique amorti ou la réallocation des valeurs nettes comptables, la CCI du Var a choisi d'appliquer la seconde.

En effet, compte tenu de l'ancienneté de la propriété de certains bâtiments, la reconstitution du coût historique s'est avérée impossible.

Par ailleurs, les concessions étant exclues du périmètre du CRC 2002-10, seuls les services budgétaires suivants ont été traités :

- Service Divers,
- Service Général,
- Enseignements,
- Aménagements

Grant Thornton
Certifié
conforme
Commissaire aux Comptes

Après analyse des éléments significatifs, seuls les bâtiments ont fait l'objet d'un retraitement.

Les bâtiments ont été regroupés en trois grandes catégories :

- bâtiments administratifs,
- locaux d'activités,
- aménagements extérieurs.

Pour chacune de ces catégories les composants ont été définis en tenant compte de données techniques internes et en faisant référence à des organismes spécialisés.

Le tableau ci-après définit pour chaque catégorie d'immeuble les composants retenus et la durée d'amortissement :

	Batiments administratifs	Locaux d'activités			
		Construction de type « préfabriqué »	construction « en dur »	construction ancienne en pierre	aérogare
Gros œuvre	40 ans	25 à 40 ans	40 ans	50 ans	40 ans
Couverture façade, étanchéité, menuiserie, vitrage	30 ans	20 à 25 ans	30 ans	25 ans	30 ans
IGT	20 ans	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans
Agencement décoration	15 ans	10 ans	15 ans	10 ans	15 ans
Mise en sécurité	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 à 15 ans

	Autres aménagements extérieurs
V.R.D.	15 ans
Parking voies de circulation	15 ans
Aménagements extérieurs	10 ans
Agencement décoration	15 ans
Mise en sécurité	10 ans

Lorsque la valeur du terrain incluse dans le prix de l'immobilisation ne faisait pas l'objet d'une valorisation dans l'acte d'achat, il a été évalué à 10 % de la valeur de l'immobilisation.

Les composants significatifs ainsi identifiés ont fait l'objet d'une comptabilisation séparée et ont été amortis pour la valeur restant à amortir en fonction des nouvelles durées définies.

D. RÈGLES COMMUNES À TOUS LES SERVICES BUDGETAIRES

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Le tableau ci-dessous récapitule pour chaque catégorie d'immobilisations (hors immeubles), la durée d'amortissement retenue :

Logiciel et Brevet	1 à 5 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Mobilier et matériel de restauration	5 à 10 ans
Matériel de bureau et Informatique, téléphonie, audiovisuel	3 à 5 ans
Matériel de protection, hygiène et sécurité	5 à 10 ans

2. Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres, sont évalués à leur coût d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode "premier entré-premier sorti".

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale.

Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. La méthode d'évaluation retenue est la valeur mathématique de l'action, calculée sur la situation nette déduction faite des subventions d'équipement.

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

3. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu, considération étant prise notamment de l'ancienneté de la créance et de la situation financière de la contrepartie afin de définir le pourcentage de dépréciation à appliquer.

4. Provisions pour risques et charges

Les provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC n°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des évènements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent notamment les indemnités estimées par l'entreprise et ses conseils, au titre des litiges, contentieux ou actions de réclamation de la part des tiers.

La CCI du Var applique la comptabilisation des engagements retraite et avantages similaires conformément à la recommandation 03/01 du 1er avril 2003 du CNC.

Jusqu'en 2011, ces provisions étaient inscrites dans le Service Général. A compter de 2012, elles sont affectées aux différents services. Afin de tenir compte du caractère rétrospectif de ce changement dans les différents services, les provisions antérieures ont été inscrites au 31 décembre 2012 dans les services concernés par imputation du compte Report à nouveau et du compte Provision pour risques et charges.

5. Frais financiers internes

Les produits et frais financiers internes sont calculés seulement pour les services à caractère industriel et commercial.

IV. Notes sur le bilan et le compte de resultat et autres informations

A. TAXE POUR FRAIS DE CCI

Depuis le 1er janvier 2011, un nouveau dispositif a été mis en place et la ressource fiscale nette est directement reversée à la CCI du Var par la CCIR.

TFCCI Nette (besoins propres) au 31 décembre 2018 **9 345 000 €**

B. PRINCIPALES VALEURS PAR SERVICE BUDGÉTAIRE

	Service Général	Service Divers	Formation	Aménage-ments	Ports	CCITV
Chiffre d'affaires	1 050 738	326 255	2 244 751	1 470 834	15 783 654	20 512 358
Résultat net comptable	-2 214 637	-454 980	-155 896	952 767	-979 148	-2 851 894
Capacité d'autofinancement	-892 152	-162 676	200 475	47 989	1 019 279	212 915
Emprunts					4 285 000	4 285 000
Fonds de roulement affecté					5 841 340	5 841 340
Fonds de roulement non affecté	4 849 257					4 849 257

Le fonds de roulement global est en baisse de 9,1 M€.

La trésorerie est de 11,5 M€ et l'endettement de 13,4 M€.

Le déficit budgétaire s'élève à -9,1 M€.

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

C. AMÉNAGEMENTS

1. Signes

Stocks de terrains	856 804 m²
Valeur d'actif avant provision	10 881 917 €
Valeur d'actif après provision	3 729 054 €

2. Avances du Service Général aux Zones

	Solde au 31/12/17	Remboursements	Versements	Solde au 31/12/18
Signes	11 929 506	0	955 161	10 974 345

D. ÉTABLISSEMENTS GÉRÉS

1. Ports

	Toulon Commerce	Toulon Plaisance	Giens Porquerolles
Chiffre d'affaires	9 772 189	5 922 106	173 395
Résultat net comptable	-662 843	181 506	-497 811
Capacité d'autofinancement	988 982	750 652	-720 354
Emprunts souscrits	2 300 000	1 985 000	0
Investissements	5 165 893	3 138 836	753 657
Trésorerie	3 431 978	4 043 926	233 890
Fonds de roulement net	2 365 204	3 625 078	-5 815

2. Toulon Commerce

La CAF est en hausse de 52 k€ et le résultat comptable en baisse de 1 119 k€ par rapport à 2017.

Les investissements 2018 s'élèvent à 5 166 k€.

Le fonds de roulement net diminue de 2 393 k€ et la trésorerie diminue de 1 801 k€ par rapport à 2017.

Le fonds de roulement net s'élève à 2 365 k€ à fin 2018.

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

3. Toulon Plaisance

La CAF est en baisse de 308 k€ par rapport à 2017.

Les investissements 2018 s'élèvent à 3 139 k€

Le fonds de roulement net et la trésorerie sont en diminution respectivement 559 k€ et de 600 k€ par rapport à 2017.

Au 31 décembre 2018, le fonds de roulement net s'élève à 3 625 k€.

4. Giens Porquerolles

Au 31 décembre 2018, le fonds de roulement et la trésorerie nette s'élèvent respectivement à -6 k€ et 234 k€.

E. ACTIF IMMOBILISÉ - VALEURS BRUTES

Immobilisations	Valeur brute de la fin de l'exercice 2017	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice et virements de cpte à cpte	Valeur brute de la fin de l'exercice 2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 206 767	1 268 852	8 116	3 467 503
Frais d'établissement, recherche, développement	0			0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 459 742	108 852	8 116	1 560 478
Fonds de concours	747 025	1 160 000		1 907 025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	82 625 716	18 514 252	2 312 769	98 827 198
Terrains	4 420 080		4 970	4 415 110
Constructions				
Sur sol propre	17 661 250	385 520	71 084	17 975 687
Sur sol d'autrui	7 193 365			7 193 365
Installations générales, agencements	2 240 189	15 525	10 447	2 245 267
Ouvrages d'infrastructure	22 440 226	291 473	89 916	22 641 783
Installations techniques, matériels et outillage	10 312 238	4 612 606	63 333	14 861 510
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencem., aménagem., divers	1 035 575	63 016	3 169	1 095 422
Matériel de transport	582 011			582 011
Matériel de bureau, informatique, mobiler	3 873 871	410 386	44 302	4 239 955
Autres immobilisations corporelles	3 641 875	480 613	113 041	4 009 448
Immobilisations corporelles en cours	9 225 035	12 255 113	1 912 507	19 567 641
Avances et acomptes	0			0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 337 295	24 296	3 034 859	1 366 732
Participations et créances rattachées	447 100	4 319		451 419
Autres titres immobilisés	0			0
Prêts et autres immobilisations financières	3 930 195	19 977	3 034 859	915 313
TOTAL IMMOBILISATIONS	**89 209 778**	**19 807 400**	**5 355 743**	**103 661 433**

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

F. ACTIF IMMOBILISÉ – AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Fin de l'exercice 2017	Dotations	Amortissments s/sorties	Fin de l'exercice 2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 402 535	124 135	8 116	1 518 554
Frais d'établissement, recherche, développement	0			0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 382 090	124 135	8 116	1 498 109
Fonds de concours	20 445			20 445
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 439 639	3 050 332	351 318	48 138 653
Terrains	1 982 054	119 003	4 563	2 096 495
Contructions				
Sur sol propre	10 703 343	692 137	47 929	11 347 551
Sur sol d'autrui	4 545 232	2 826		4 548 058
Installations générales, agencements	807 806	203 854	9 395	1 002 266
Ouvrages dinfrastructure	13 199 617	705 596	79 960	13 825 253
Installations techniques, matériel et outillage	7 660 218	816 356	50 187	8 426 387
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencem., divers	980 258	9 837	3 169	986 926
Matériel de transport	526 986	40 542		567 528
Matériel bureau, informatique, mobilier	3 066 718	395 158	44 142	3 417 733
Autres immobilisations corporelles	1 967 407	65 024	111 973	1 920 457
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	52 226	157 616		209 842
TOTAL AMORTISSEMENTS	**46 894 400**	**3 332 083**	**359 434**	**49 867 048**

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

G. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

1. Participations à plus de 10%

Intitulé	Montant	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Résultats du dernier exercice	Chiffre d'Affaires
Participations détenues à plus de 50%						
NEANT						
Participations détenues entre 10 et 50%						
SAEM BGO FIRST	100 906	480 519	4 649 164	21,00%	13 571	227 677
SCI CHALUCET	4 319	10 000	-	43,19%	-	-

CCI VAR

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

2. Détail des participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS			
Renseignements globaux sur toutes les participations	Valeur acquisition en €	Provisions constituées en € 31/12/2018	Valeur nette en € au 31/12/2018
Valeur comptable des titres détenus :			
Participations étrangères	**NEANT**	**NEANT**	**NEANT**
Participations françaises	**451 419**	**209 842**	**241 577**
SEM BANDOL	35 625		35 625
SAMETO	7 622		7 622
S.E.M. DE GESTION DE FREJUS	1 920		1 920
AIR France-KLM ancienne AIR FRANCE EUROPE S.A	3 849		3 849
I A D	56 406	56 406	0
SOMUPACA	65 249		65 249
SEMEXVAL	39 000		39 000
SAEM BGO FIRST	100 906	36 436	64 470
S.A.S. CCI.fr	2 373		2 373
SEMAGEST	15 250		15 250
SEM SAINT TROPEZ	1 900		1 900
SEML ROQUEBRUNE SUR ARGENS	7 000	7 000	0
FREJUS AMENAGEMENT	10 000	10 000	0
KIOSK TO INVEST	100 000	100 000	0
SCI CHALUCET	4 319		4 319
TOTAL GENERAL	**451 419**	**209 842**	**241 577**

3. Provisions pour dépréciation des titres

Service Général	Montant en € au 31/12/2017	Dotations en € 2018	Reprises en € 2018	Montant en € au 31/12/2018
Provision pour dépréciation des titres de participation	**52 226**	**157 616**	**0**	**209 842**
SAEM BGO FIRST	36 436			36 436
I A D	5 790	50 616		56 406
SEMA FREJUS	10 000			10 000
SEML ROQUEBRUNE SUR ARGENS	0	7 000		7 000
KIOSK TO INVEST	0	100 000		100 000
Provision pour dépréciation des autres créances rattachées	**0**	**0**	**0**	**0**

H. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTITÉS LIÉES À LA CHAMBRE

Dénomination	Structure juridique	Part détenue (1)	Principaux partenaires	Situation nette au 30.06.2018	Résultat de l'exercice	Chiffre d'affaires (2)	Contributions de la CCIV pour l'exercice	En cours emprunts cautionnés par CCIV
Groupe KEDGE BUSINESS SCHOOL	Association	13 % des droits de vote	CCIMP CCIB EN CG CR TPM	34 345 k€	6 530 k€	103 523 k€	300 k€	0 k€

(1) En % et en montant
(2) Ou, à défaut, total des produits

CCIMP : CCI Marseille Provence
CCIB : CCI Bordeaux
TPM : Toulon Provence Méditérannée
EN : Entreprise
CG : Conseil Général
CR : Conseil Régional

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

I. STOCKS

1. Etats des stocks de terrains au 31/12/2018

Zones	Surface En M²				Valeur d'actif
	Au 31/12/2017	Acquisitions	Ventes	Au 31/12/2018	
Parc d'activités des Playes - Six Fours	30 297			30 297	30 297
Provision pour dépréciation de stocks					30 297
Sous total Six Fours	**30 297**			**30 297**	**0**
Parc d'activités de Signes	882 411		52 596	829 815	10 881 917
Provision pour dépréciation de stocks					7 152 863
Sous total Signes	**882 411**		**52 596**	**829 815**	**3 729 054**
TOTAL	**912 708**	**0**	**52 596**	**860 112**	**3 729 054**

2. Etats des stocks de marchandises au 31/12/2018

Station Avitaillement Toulon Vieille Darse	Volume en L					Valeur d'actif
	Au 31/12/2017	Acquisitions	Ventes	Ecart sur stocks	Au 31/12/2018	
Gas-oil	8 642	163 765	165 314	166	7 259	8 921
Gas-oil détaxé	3 423	50 002	46 254	188	7 359	4 246
Sans-plomb	4 608	183 100	182 221	-18	5 469	7 188
Blocs et Glaçons	0				0	0
Additifs	1		1	0	0	0
TOTAL	**16 673**	**396 867**	**393 789**	**336**	**20 087**	**20 355**

J. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été déterminée selon la méthode "premier entré- premier sorti".

K. CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Charges constatées d'avance	1 186 472 €
Produits constatés d'avance	214 394 €

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

L. TABLEAU DES PROVISIONS

Depuis 2004 trois nouvelles provisions font partie de ce tableau, il s'agit de la provision pour indemnités de fin de carrière, pour médaille du travail, et pour prise en charge de la mutuelle des retraités. Ces trois provisions sont instituées afin de répondre à la recommandation 03/01 du 1er avril 2003 du CNC, et s'élèvent respectivement au 31 décembre 2018 à 706 335 €, 117 012 € et 0 € pour le personnel des services industriels et commerciaux de la CCI du Var.

Depuis 2012, un dispositif conventionnel de prise en compte de la pénibilité spécifique aux métiers portuaires et l'accord de cessation anticipée d'activité dans les métiers portuaires permettent à toute personne ayant travaillé quinze ou dix-huit années de façon continue ou discontinue dans un métier réputé pénible de bénéficier d'une cessation anticipée par rapport à l'âge légal de départ à la retraite. Au 31 décembre 2018, le montant de la provision correspondante s'élève à 1 994 402 €.

Concernant le personnel détaché de la CCI de Région, une provision pour risque au titre des indemnités de fin de carrière et une provision pour risque au titre des allocations d'ancienneté sont inscritent au bilan. Les montants de ces provisions s'élèvent respectivement à 1 135 193 € et 275 498 € au 31 décembre 2018.

Au titre de 2011, la provision relative à la mutuelle des retraités a été reprise dans son intégralité suite à une jurisprudence qui a rendu facultative la prise en charge d'une partie de la cotisation mutuelle des retraités par les CCI, et une nouvelle provision pour mutualisation régionale, renommée provision pour réorganisation régionale au 31 décembre 2015, a été constituée pour 1 600 000 €. La provision a été ajustée à 800 000€ au 31 décembre 2018 pour tenir compte des dépenses de CCART effectives.

Enfin, au 31 décembre 2018, une nouvelle provision a été constituée pour couvrir le risque d'allocations de retour à l'emploi pour un montant de 1 600 000 € : voir infra « *Faits caractéristiques de l'exercice* »

Le détail est porté dans le tableau page suivante.

CCI VAR

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

1. Provisions

Nature des provisions	Solde au 31/12/2017	Dotations 2018	Reprises 2018		Solde au 31/12/2018
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISION POUR LITIGES					
Service Général	118 000	8 000	5 000	3 000	118 000
Service Formation	7 000	182 000	0	0	189 000
Service Aménagements	12 500	0	0	0	12 500
Etablissement Maritime Toulon Commerce	-30 000	3 000	3 000	0	-30 000
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	267 265	15 000	18 700	93 800	169 765
Etablissement Maritime Giens Porquerolles	8 500	0	420	4 580	3 500
Service Divers	0	9 000	0	0	9 000
PROVISION POUR LITIGES	**383 265**	**217 000**	**27 120**	**101 380**	**471 765**
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES					
Service Général	434 115	64 095	17 000	75 000	406 210
Service Formation	70 000	0	70 000	0	0
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	**504 115**	**64 095**	**87 000**	**75 000**	**406 210**
PROVISION POUR RISQUE CHOMAGE ET CFA					
Service Général	604 847	258	0	0	605 105
Etablissement Maritime Toulon Commerce	67 276	39	11 492	36 570	19 253
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	17 108	76	2 833	0	14 351
Etablissement Maritime Giens Porquerolles	5 790	38	0	0	5 828
PROVISION POUR RISQUE CHOMAGE ET CFA	**695 021**	**411**	**14 325**	**36 570**	**644 537**
PROVISION POUR RISQUE PENIBILITE PORTUAIRE					
Etablissement Maritime Toulon Commerce	1 676 661	375 961	0	58 220	1 994 402
PROVISION POUR RISQUE PENIBILITE PORTUAIRE	**1 676 661**	**375 961**	**0**	**58 220**	**1 994 402**
PROVISION IFC					
Etablissement Maritime Toulon Commerce	310 739	58 488	6 047	1 904	361 276
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	292 574	53 326	0	5 598	340 302
Etablissement Maritime Giens Porquerolles	0	4 757	0	0	4 757
PROVISION IFC	**603 313**	**116 571**	**6 047**	**7 502**	**706 335**
PROVISION ALLOCATION ANCIENNETE					
Etablissement Maritime Toulon Commerce	70 100	13 986	0	2 278	81 808
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	33 676	4 190	2 593	1 659	33 614
Etablissement Maritime Giens Porquerolles	0	1 590	0	0	1 590
PROVISION ALLOCATION ANCIENNETE	**103 776**	**19 766**	**2 593**	**3 937**	**117 012**
PROVISION PARTICIPATION REORGANISATION REGIONALE					
Service Général	1 600 000	800 000	0	1 600 000	800 000
PROV PARTICIPATION REORGANISATION REGIONALE	**1 600 000**	**800 000**	**0**	**1 600 000**	**800 000**
PROV POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS					
Etablissement Maritime Toulon Commerce	3 456 135	0	0	0	3 456 135
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	231 404	0	0	0	231 404
Etablissement Maritime Giens Porquerolles	1 000 000	0	1 000 000	0	0
PROV POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS	**4 687 539**	**0**	**1 000 000**	**0**	**3 687 539**
PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS					
Etablissement Maritime Toulon Commerce	1 735 000	0	0	0	1 735 000
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	6 097 739	95 105	0	0	6 192 844
Etablissement Maritime Giens Porquerolles	293 715	0	293 715	0	0
PROVISION POUR GROSSES REPARATIONS	**8 126 454**	**95 105**	**293 715**	**0**	**7 927 844**
PROVISION IFC PERSONNEL MAD CCIR					
Service Général	1 222 377	12 942	9 583	90 543	1 135 193
PROVISION IFC PERSONNEL MAD CCIR	**1 222 377**	**12 942**	**9 583**	**90 543**	**1 135 193**
PROVISION ALLOC ANCIENNTE PERSONNEL MAD CCIR					
Service Général	301 552	7 154	16 532	16 676	275 498
PROVISION ALLOC ANCIENNETE PERSONNEL MAD CCIR	**301 552**	**7 154**	**16 532**	**16 676**	**275 498**
PROVISION ALLOCATIONS RETOUR A L EMPLOI MAD CCIR					
Service Général	0	1 636 482	0	0	1 636 482
PROVISION ALLOCATIONS RETOUR A L EMPLOI MAD CCIR	**0**	**1 636 482**	**0**	**0**	**1 636 482**
TOTAL GENERAL DES PROVISIONS	**19 904 072**	**3 345 487**	**1 456 915**	**1 989 828**	**19 802 816**

2. Etat des provisions sur actif circulant

Compte	Nature des provisions	Solde au 31/12/17	Dotations 31/12/18	Reprises 31/12/18	Solde au 31/12/18
393100	**PROV. POUR DEPRECIATION DES STOCKS**				
	ZAC des Playes Six-Fours	30 297			30 297
	ZE de Signes	8 028 894		906 328	7 122 566
	TOTAL PROVISIONS SUR STOCKS	**8 059 191**		**906 328**	**7 152 863**
491600	**PROV. POUR DEPRECIATION DES CLIENTS**				
	Service Général	197 445	4 663	19 829	182 278
	Service Formation	108 671	45 913	22 274	132 311
	Service Aménagements				
	Service Divers	69 089	2 058		71 147
	Généraux Ports				
	Toulon Commerce	423 459	19 118	35 587	406 989
	Toulon Plaisance	752 607	93 680	208 971	637 316
	Giens Porquerolles	12 201		278	11 923
	Total Services Portuaires	**1 188 266**	**112 798**	**244 836**	**1 056 228**
	TOTAL PROVISIONS SUR CLIENTS	**1 563 471**	**165 433**	**286 939**	**1 441 964**
496700	**PROV. POUR DEPREC. DEBITEURS DIVERS**				
	Service Général				
	Service Formation				
	Service Aménagements				
	Service Divers				
	Généraux Ports				
	Toulon Commerce				
	Toulon Plaisance				
	Giens Porquerolles				
	Total Services Portuaires				
	TOTAL PROV. SUR DEBITEURS DIVERS				
590000	**PROV. POUR DEPREC. DES TITRES**				
	Service Général				
	TOTAL PROVISIONS SUR TITRES				
	TOTAL GENERAL	**9 622 662**	**165 433**	**1 193 267**	**8 594 828**

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaires aux Comptes

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux Comptes

M. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

1. Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles	Total	Service Général	Service Formation	Service Aména-gements	Service Ports	Service Divers
Pénalités, amendes fiscales	**12 000**	12 000				
Condamnations suite à jugement	**25 749**				25 749	
Autres charges exceptionnelles	**17 413**					17 413
VNC des immobilisations corporelles sorties	**98 061**	56 368				41 693
VNC des immobilisations financières sorties	**3 000 000**	3 000 000				
Charges exceptionnelles diverses	**45 612**	15 883	29 730			
Dotations amorts except s/ sorties immobilisations	**48 944**				25 789	23 155
TOTAL	**3 247 779**	**3 084 251**	**29 730**	**0**	**51 538**	**82 260**

2. Produits exceptionnels

Produits exceptionnels	Total	Service Général	Service Formation	Service Aména-gements	Service Ports	Service Divers
Indemnités de jugement	**40 454**			40 000	454	
Autres produits exceptionnels	**105 719**	103 312	750		1 657	
Produits sur cessions d'immobilisations corporelles	**0**					
Produits sur cessions d'immobilisations financières	**3 020 000**	3 020 000				
Quote-parts de subventions ramenées au Résultat	**43 866**	2 453	26 028			15 384
Reprise amortissement sur caducité	**49 075**				49 075	
Produits exceptionnels divers	**7 321**	231	7 090			
TOTAL	**3 266 434**	**3 125 996**	**33 868**	**40 000**	**51 186**	**15 384**

N. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	Chiffre d'Affaires au 31/12/2018	%
SERVICE GENERAL	**1 050 738**	5,03%
SERVICE FORMATION	**2 244 751**	10,75%
SERVICE AMENAGEMENTS	**1 470 834**	7,05%
Etablissement Maritime Toulon Commerce	9 772 189	
Etablissement Maritime Toulon Plaisance	5 922 106	
Etablissement Maritime Giens Porquerolles	173 395	
SERVICE PORTS *avec neutralisation*	**15 783 654**	75,61%
SERVICE DIVERS	**326 255**	1,56%
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL NIVEAU SERVICES :	20 876 232	**100%**
NEUTRALISATION REFACTURATIONS INTERNES	-363 874	
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL NIVEAU CCI :	**20 512 358**	

O. TRANSFERTS DE CHARGES

	Total	Service Général	Service Formation	Service Aménagements	Service Ports	Service Divers
Transferts de chges d'exploitation	377 184	2 710	306 508		67 967	
Transferts de chges sur assurance	2 277					2 277
Transferts de chges sur rémunérations	24 647	9 371			15 276	
TOTAL	**404 107**	**12 080**	**306 508**	**0**	**83 243**	**2 277**

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

P. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Service Bénéficiaire	Solde au 31/12/2017	Augmentation 2018	Diminution 2018	Solde au 31/12/2018
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS				
Service Général	51 094			51 094
Formation	194 369	46 744	18 184	222 929
Ports				
Service Divers	358 725	1 183 691	0	1 542 416
TOTAL	**604 187**	**1 230 435**	**18 184**	**1 816 438**
QP SUBVENTIONS VIREES AU RESULTAT				
Service Général	35 602	2 453		38 055
Formation	66 257	26 028	18 184	74 101
Ports				
Service Divers	215 115	15 384		230 499
TOTAL	**316 973**	**43 866**	**18 184**	**342 655**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NETTES	**287 214**			**1 473 783**

Q. DROITS DU CONCÉDANT

	Solde au 31/12/2017	Mouvements 2018	Solde au 31/12/2018
Subventions d'équipements ports	6 121 412	901 850	7 023 262
Amortissements de caducité ports	23 586 434	1 334 863	24 921 297
Amortissements sur immo. non renouvelables ports	-25 700 976	-1 556 185	-27 257 161
Reprise provisions pour renouvellement	209 490	1 000 000	1 209 490
TOTAL DROITS DU CONCEDANT	**4 216 360**	**1 680 528**	**5 896 888**

R. APPORTS

Une importante réforme portant sur les budgets et les comptes des compagnies consulaires est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 1992 : il s'agit de l'adoption du plan comptable des Chambres de Commerce et d'Industrie conforme au Plan Comptable Général.

Aussi au 1er janvier 1992 le premier bilan en application de cette réforme a été établi à l'aide d'un compte « Écart d'ouverture du premier bilan ». Aux termes des dispositions de la circulaire 1111 du 30 mars 1992 ce compte et ses subdivisions sont rattachés au poste de passif « APPORTS ». Il se présente comme suit :

Ensemble de la CCIV	Ecart d'ouverture			
			SOLDE	
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
Ecarts s/ immo amort. droits du concédant	10 269 054	4 441 230	5 827 824	
Immobilisations	*6 999*	*1 100 782*		*686 900*
Amortissements immob.	*6 756 853*	*3 340 448*	*4 808 973*	
Provisions dépreciation immo.	*79 543*		*79 543*	
Droits concédés	*3 425 659*		*3 425 659*	
Ecarts s/provisions pour ren. des immos.		979 985		979 985
Ecarts s/subventions	531 824	1 344 434		812 610
Ecarts s/en cours de prod net de provisions	7 043 384	3 772 220	3 271 164	
Stocks		*3 772 220*		*3 772 220*
Provisions s/stocks	*7 043 384*		*7 043 384*	
Ecarts s/emprunts	256 876		256 876	
Ecarts s/autres provisions	2 456 451		2 456 451	
Ecarts s/divers	989 951	3 520 209		2 530 257
Compte de résultat	*81 259*	*20 568*	*60 691*	
Avances internes	*166 290*	*166 290*		
Disponibilités		*29 955*		*29 955*
Fournisseurs		*1 670 114*		*1 670 114*
Clients		*929 894*		*930 228*
R.A.N.		*64 261*		*64 261*
Créances sur collectivités		*539 967*		*539 967*
Dettes sur collectivités	*40 007*		*40 007*	
Dettes sur congés payés	*356 584*	*26 684*	*385 077*	
Divers	*345 811*	*72 476*	*269 621*	
TOTAL	21 547 541	14 058 077	11 812 316	4 322 852
			7 489 463	

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

V. Engagements financiers et informations en matière de crédit bail

1. Garanties et cautions accordées

Annee	Montant en k euros	Capital restant du au 31/12/2018	Caution ou garantie	Cautionne	Beneficiaire
			NEANT		

Au 31 décembre 2018, il n'y pas d'engagements de crédit-bail.

2. Cotisations et autres concours consentis à des tiers

NATURE	SOMME
Pourboires-Dons-Libéralités -Cadeaux	59 658
Subventions accordées	103 109
Cotisations Annuelles	216 853
TOTAL	**379 620**

3. Pourboires, dons, libéralités et cadeaux

ORGANISMES BENEFICIAIRES	SOMME	
5B Concept	758	Pass circuit
Atelier Anaïs	119	Compositions florales
Atmos verre	360	Trophée
Boulanger	250	Carte Cadeau
Château Farembert	6 028	Vin
Château La Marguillière	380	Vin
Château Salettes	212	Vin
Cultura	913	Arbre de Noël
Delacour	122	Médaille du travail
Drappier	680	Champagne
Fédération française des ports de plaisance	66	Trophée
Fnac	1 090	Carte Cadeau
Fragonard	659	Savon
Jeff de Bruges	2 190	Chocolats
Jordenen	31 576	Goodies, stylos
La Bastide	523	Vin
La Belle Orchidée	5 552	Compositions florales
La Poste	115	Calendriers
Les paniers d'avoine	150	Paniers garnis
Marbrerie de la Crau	510	Plaque
Office du Tourisme	1 750	Places
Oreca	936	Vêtements et accessoires
PFC	72	Trophée
Prévention routière	50	Dons
Seacom	220	Calendriers
Spiritou	425	Chocolats
Square Assoctiation	2 000	Dons
Tomasi Plexi Néon	630	Trophée
Wit	406	Vin
Autres	915	Divers, dons
TOTAL	**59 658**	

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

CCI VAR

4. Subventions annuelles accordées par la CCIV

ORGANISMES BENEFICIAIRES	SOMME
A.LI.EN	1 400
Aéro Développement Industriel	1 000
Arts du Coeur	1 000
ARCOFA	1 000
ARCOR	2 000
ACATP	1 500
ACAL	1 000
Association des commerçants de Porquerolles	1 500
Association des commerçants de Port-Fréjus	2 000
Association Adrets	500
Association Parcs 4 Chemins	1 500
Capitou	1 500
Classic Festival Jazz Fréjus	1 750
Confrerie du Pois chiche	500
Comité de la fête du vin nouveau	2 500
Comité d'organisation Fête de la figue	1 000
Commission du Film Varois	10 000
Conseil de Développement de TPM	10 000
Cuers Entreprendre	1 500
Décideurs economiques Varois	1 455
Epices digitales	7 000
Esprit village St Tropez	5 000
Jeune Chambre Economique Varoise	500
Les Médiévales - Flambeaux d'Arcus	2 500
MEDEF	5 000
OCAT	20 000
Office du Tourisme Fréjus	1 784
Palud	1 500
Saint Maximin	1 000
Tribunal de commerce de Fréjus - fonds de concours	3 684
Tribunal de commerce de Draguignan - fonds de concours	3 217
Tribunal de commerce de Toulon - fonds de concours	4 619
UCAC - Union Artisans de l'Ayguade	1 200
Union Economique du Pays de Fayence	1 500
TOTAL	**103 109**

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

5. Cotisations annuelles

ORGANISMES BENEFICIAIRES	SOMME
ACFCI	4 700
ADT Var Tour	16
AFHYPAC	2 188
AFUZI	1 058
ALPMED	2 000
APASP	600
ASCAME	1 000
Associations des directeurs	550
Associations des CCI Métropolitaines	13 000
Atout France	3 159
AUDAT	17 000
CCI Entreprendre	7 636
CERAL	3 581
CFA Interconsulaire	67 834
CHAMBERSIGN	5 573
Chambre de Commerce Italienne	400
Club de la Croisière de Marseille	224
CLIA Europe	3 358
Conseil Economique du Var	1 500
CIP Haut Var	250
DFCG	181
Fédération Nationale des Bistrots de Pays	882
Formiris Med	106
Incubateur PACA	2 000
Kantar Media	259
MEDCRUISEASS	6 800
Medports	4 000
Metro Cash	62
Palme association	3 800
Pôle Mer PACA	600
Pôle Trasmédia Méditerrannée	600
Provence Côte d'Azur Events	470
Réseau entreprendre	1 750
Skal Club	280
Social Buddy	3 151
TVT Toulon	2 384
Université Aix Marseille	10 000
UPACA	12 868
UPACCIM	20 384
UPV	8 232
Var Initiative	2 000
Autres (AVIE, CRT, etc)	418
TOTAL	**216 853**

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux Comptes

VI. Autres Informations

Honoraires Commissaire aux Comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes 2018 figurent au compte de résultat de la Chambre pour un montant de 23 023 €.

PRESTATIONS ET CONTRIBUTIONS INTER SERVICES

Budget Exécuté - 31/12/2018

	Total	Service Général	Service Formation	Service Ports	Service Aménagements	Service Divers
CHARGES :						
.1868 Contributions versées aux services	2 101 132		472 504	1 182 801	160 466	285 361
.186 (sauf 1868)Autres charges inter-services	1 323 263	702 637	80 882	443 917	14 914	80 913
TOTAL	**3 424 395**	**702 637**	**553 386**	**1 626 718**	**175 380**	**366 274**
PRODUITS :						
.1878 Contributions reçues des autres services	2 101 132	2 101 132				
.187 (sauf 1878) autres produits inter-services	1 323 263	568 939	215 173	192 457		346 693
TOTAL	**3 424 395**	**2 670 071**	**215 173**	**192 457**	**0**	**346 693**

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

VARIATIONS PRETS ET AVANCES INTER SERVICES

Budget Exécuté - 31/12/2018

	TOTAL	Service Général	Service Formation	Service Ports	Service Aménagements	Service Divers
EMPLOIS :						
.183 Prêts et avances accordés pendant l'exercice						
.184 Remboursements effectués de prêts et avances reçus	955 161				955 161	
TOTAL	955 161				955 161	
RESSOURCES :						
.184 Prêts et avances reçus pendant l'exercice						
.183 Remboursements reçus de prêts et avances accordés	955 161	955 161				
TOTAL	955 161	955 161				

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux Comptes

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

STRUCTURE DE L' ENDETTEMENT

Budget Exécuté - 31/12/2018

BILANS	INTERETS	CAPITAL	ANNUITE TOTALE	ENDETTEMENT TOTAL	ECHEANCES A MOINS D'UN AN	ECHEANCES A PLUS D'UN AN	ECHEANCES A PLUS DE TROIS ANS	ECHEANCES A PLUS DE CINQ ANS	ECHEANCES A PLUS DE DIX ANS
SERVICE GENERAL	31 186	100 000	131 186	900 000	100 000	800 000	600 000	400 000	
E.M. TOULON COMMERCE	87 521	545 970	633 491	5 788 577	591 970	5 196 607	4 088 179	3 318 184	1 326 845
E.M. TOULON PLAISANCE	151 133	1 146 554	1 297 686	6 644 269	1 200 613	5 443 656	3 623 018	2 425 568	730 774
TOTAL	**269 840**	**1 792 523**	**2 062 364**	**13 332 846**	**1 892 583**	**11 440 264**	**8 311 197**	**6 143 752**	**2 057 618**

CCI VAR

EFFECTIF ET MASSE SALARIALE 2018 - TABLEAU N°1

Budget Exécuté - 31/12/2018

Durée de l'emploi	Régime Juridique	A.T. (1)	C.F.E. (2)	S.G. (3)	C.F.A (4)	Formations Hors C.F.A. (5)	Ports (6)	Aménage-ments (7)	Divers (8)	Total (1) à (8) (9)
ANNEE PLEINE (*)	STATUTS									
	ADMINISTRATIF			8,00						8,00
	CCNU			1,00			72,00			73,00
	CCNPP						27,70			27,70
	CONTRATS A DUREE DETERMINEE									-
	SOUS -TOTAL 1	**-**	**-**	**9,00**	**-**	**-**	**99,70**	**-**	**-**	**108,70**
ANNEE PARTIELLE (*)	STATUTS									
	ADMINISTRATIF			0,13						0,13
	CCNU						8,03			8,03
	CCNPP						1,08			1,08
	CONTRATS A DUREE DETERMINEE						3,51			3,51
	SOUS -TOTAL 2	**-**	**-**	**0,13**	**-**	**-**	**12,62**	**-**	**-**	**12,75**
	TOTAL GENERAL 1 + 2	**-**	**-**	**9,13**	**-**	**-**	**112,32**	**-**	**-**	**121,45**
	VACATAIRES			**1,00**		**-**				**1,00**

(*) A compter du BE 2016, présentation des ETPT en conformité avec la Norme 4.9 suivant préconisations CCI France

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux Comptes

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes

EFFECTIF ET MASSE SALARIALE 2018 - TABLEAU N°2

Budget Exécuté - 31/12/2018

exprimé en euros

Durée de l'emploi	Régime Juridique	Effectifs (1)	(*)Salaires nets (2)	(*)Cotisations Salariales (3)	Cotisations Patronales (4)	Indemnités Sociales (5)	TOTAL (2) à (5) (6)	Charges Moyennes (6)/(1)
ANNEE PLEINE (*)	STATUTS							
	ADMINISTRATIF	8,00	201 666	42 808	110 372	2 823	357 669	44 709
	CCNU	73,00	2 597 593	579 068	1 621 717	65 018	4 863 395	66 622
	CCNPP	27,70	1 030 985	219 216	552 912	18 141	1 821 254	65 749
	CONTRATS A DUREE DETERMINEE	-	-	-	-	-	-	
	SOUS -TOTAL 1	**108,70**	**3 830 245**	**841 092**	**2 285 000**	**85 982**	**7 042 319**	**64 787**
ANNEE PARTIELLE (*)	STATUTS							
	ADMINISTRATIF	0,13	41 690	2 853	7 282	7 817	59 642	ns (**)
	CCNU	8,03	227 935	50 543	143 721	1 903	424 103	52 815
	CCNPP	1,08	34 874	7 586	20 170	-	62 629	57 990
	CONTRATS A DUREE DETERMINEE	3,51	75 702	13 874	35 281	-	124 856	35 572
	SOUS -TOTAL 2	**12,75**	**380 201**	**74 856**	**206 453**	**9 720**	**671 230**	**52 645**
	TOTAL GENERAL 1 + 2	**121,45**	**4 210 446**	**915 948**	**2 491 453**	**95 702**	**7 713 549**	**63 512**
	VACATAIRES	**1,00**	**41 994**	**-**	**2 522**	**-**	**44 516**	**44 516**

(*) A compter du BE 2016, présentation des ETPT en conformité avec la Norme 4.9 suivant préconisations CCI France

(**) non significatif car solde de tout compte conformément au Statut Administratif

EFFECTIF ET MASSE SALARIALE 2018 - TABLEAU N°3
REPARTITION DES SALAIRES EN FONCTION DE LEUR NIVEAU

Budget Exécuté - 31/12/2018

DUREE DE L'EMPLOI	REGIME JURIDIQUE	TRANCHES DE SALAIRES (exprimés en euros)										
		STATUT (ANNEE PLEINE)										
		- DE 9145	9145 10748	10749 11888	11889 13873	13874 19818	19819 27743	27744 35668	35669 43598	43599 59453	+ DE 59454	TOTAL
	STATUTS											
ANNEE PLEINE	ADMINISTRATIF	-	-	-	-	-	4,0	4,0	-	-	-	8,0
	CCNU	2,0	-	-	-	1,0	3,0	33,0	13,0	13,0	8,0	73,0
	CCNPP	-	-	-	1,0	-	2,0	6,0	7,7	9,0	2,0	27,7
	CONTRATS A DUREE DETERMINEE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		2,0	-	-	1,0	1,0	9,0	43,0	20,7	22,0	10,0	108,7

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux Comptes